

# SONORISATION DE SITE WEB PARTICULIER



## 1. Définition

### **Vous êtes un particulier**

Vous présentez vos centres d'intérêt... sans que ce site ne soit la vitrine de votre activité professionnelle (ex : profession libérale, artisan) ou d'une quelconque activité lucrative.

## 2. Les conditions préalables

- Vous êtes une personne physique et vous exploitez un site en votre nom.
- Votre site ne génère aucune recette directe ou indirecte (abonnement, publicité, sponsoring, produits dérivés...). Si tel est le cas, reportez-vous au tarif applicable aux sites institutionnels.
- Vous n'offrez aucune œuvre en téléchargement sur votre site, même gratuitement. Dans le cas contraire, reportez-vous au tarif applicable au barème « [téléchargement de musique à l'unité](#) »
- Vous exploitez un maximum de 10 œuvres musicales par mois sur votre site.

## 3. Rémunération mensuelle (maximum de 10 œuvres par mois)

Forfait mensuel : 2 € ht\*

Forfait annuel : 20 € ht\*

**Le forfait annuel vous sera facturé en début de chaque période annuelle. Toute année entamée est due.**

*\* à majorer des contributions et taxes en vigueur (TVA et Contributions Diffuseur).*